

Contact Sheet



Europe

 **Austria**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Belgium / Lux**
Tel: + 32 58235140
Sparex Belgium Bvba
Toevluchtweg 9
B- 8620 Nieuwpoort

 **Denmark**
Tel: + 45 647 22287
Sparex Denmark
Sparex Limited ApS
Messevej 1
9600 Aars

 **France**
Tel: +33 2987 89234
Sparex S.A.R.L.
Zae De Ty Douar
Commana 29450

 **Germany**
Tel: + 49 4282 93100
Sparex Germany
Hansestrasse 03
Sittensen 27419

 **Ireland**
Tel: +353 51 855592
Sparex (Tractor Accessories) Ltd
Grannagh
Waterford
Ireland

 **Italy**
Tel: + 43 4212 6400
Sparex Austria
Muraunberger Str
Hurzendorf 9300

 **Netherlands**
Tel: + 31 235 841 020
Sparex Holland BV
Luzernstraat 19N
2153 GM Nieuw-Vennep

 **Poland**
Tel: +48 61 816 19 37
61-168 ul. Rataje 164, Poznań

 **Portugal**
Tel: +351 261 311107
Sparex Portugal, Importação
e Comércio de Peças,Lda.
Lugar da Espera 2565-716 Runa.

 **Spain**
Tel: + 349 451 33524
Sparex Agrirepuestos,S.L. C/Jose Maria
Iparraguirre
No.15 B
01006 Vitoria-Gasteiz (Alava)

 **UK**
Tel: +44 1392 441338
Sparex Limited
Exeter Airport Devon
Exeter EX5 2LJ

North America

 **Canada**
Tel: + 905 786 277
Sparex Canada Highway
No. 2 On Newcastle L1b 119

 **USA**
Tel: + 1 330 562 8150
Sparex US
PO Box 510
Aurora, OH 44202

Africa

 **South Africa**
Cape - Tel: +27 00 21 887 3575
KZN - Tel: + 27 31 573 1240
Cape branch
35 George Blake St,
Plankenburg
Stellenbosch 7600
KZN branch
59 Marseilles crescent
Briardene
Durban 4001

Australasia

 **Australia**
Tel: + 61 298 205 777
Sparex Australia Pty Ltd
81-83 Strzelecki Avenue,
Sunshine West, VIC 3020

 **New Zealand**
Tel: + 64 9634 4121
4 Princes Street Onehunga,
Auckland 1345

Sparex Export Markets

 **Export**
Tel: +44 1392 441314
Sparex Limited
Exeter Airport
Devon Exeter EX5 2LJ

BONDLOCTM

FORMULAS THAT WORK

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

B510

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit B510
 Taille du récipient 10ml, 25ml, 50ml and 250ml bottles

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Adhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Bondloc UK Ltd
 Unit 2 Bewdley Business Park
 Long Bank
 Bewdley
 Worcestershire
 DY12 2TZ
 +44 (0)1299 269269
 +44 (0)1299 269210
 sales@bondloc.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0)1299 269269

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé
 Dangers pour la santé humaine Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317 STOT SE 3 - H335
 Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

B510

Mentions de mise en garde	<p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.</p> <p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.</p> <p>P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.</p> <p>P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.</p> <p>P321 Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).</p> <p>P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.</p> <p>P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>P405 Garder sous clef.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
----------------------------------	--

Contient	Aliphatic urethane acrylate, DIMETHACRYLATE DE POLYETHYLENEGLYCOL, Acide acryliqueAcrylsäure, 1-Acétyl-2-phénylhydrazine
-----------------	--

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Aliphatic urethane acrylate	60-100%
Numéro CAS: 68987-79-1	
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Skin Sens. 1 - H317	
DIMETHACRYLATE DE POLYETHYLENEGLYCOL	30-60%
Numéro CAS: 25852-47-5	
Classification	
Skin Irrit. 2 - H315	
Eye Irrit. 2 - H319	
STOT SE 3 - H335	
Aquatic Chronic 3 - H412	

B510

Acide acryliqueAcrylsäure		5-10%
Numéro CAS: 79-10-7		Numéro CE: 201-177-9
Facteur M (aigu) = 1		
Classification		
Flam. Liq. 3 - H226		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Skin Corr. 1A - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT SE 3 - H335		
Aquatic Acute 1 - H400		
hydroperoxyde de α,α-diméthylbenzyle hydroperoxyde de cumène		<1%
Numéro CAS: 80-15-9		Numéro CE: 201-254-7
Classification		
Org. Perox. E - H242		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 3 - H331		
Skin Corr. 1B - H314		
Eye Dam. 1 - H318		
STOT SE 3 - H335		
STOT RE 2 - H373		
Aquatic Chronic 2 - H411		
1-Acétyl-2-phénylhydrazine		<1%
Numéro CAS: 114-83-0		
Classification		
Acute Tox. 3 - H301		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Irrit. 2 - H319		
Skin Sens. 1 - H317		
STOT SE 3 - H335		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin.

B510

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Traiter en fonction des symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Dioxyde de carbone (CO₂). Mousse. Eau pulvérisée. Poudre.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation de poussières et vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

B510

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Acide acryliqueAcrylsäure

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 2 ppm 6 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 10 ppm 30 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux/du visage Porter un équipement de protection des yeux.

Protection des mains Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Autre protection de la peau et du corps Porter un tablier ou un vêtement de protection en cas de contact.

Mesures d'hygiène Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Rouge.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	< 100°C
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.

B510

Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité(s)	Miscible à l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Paste
Propriétés explosives	Non disponible.
Propriétés comburantes	Non disponible.

9.2. Autres informations

Autres informations Aucun.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réactivité Voir Section 10.3 (Possibilité de réactions dangereuses) pour plus d'informations.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Oxydants puissants. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux En cas d'incendie Oxydes de Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO). Azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë - orale**

ETA orale (mg/kg) 6 666,67

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 22 000,0

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 160,98

B510

Inhalation	Irritant pour les voies respiratoires.
Contact cutané	Irritante.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Ecotoxicity

Toxicité Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Indisponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

Classe déchet 08 04 09 déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses. 15 01 10 emballages contenant des résidus d'ou contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

B510

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et Restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et règlement (CE) N° 1488/94 de la Commission ainsi que la Directive 76/769/CEE et Directives 91/155/CEE de la Commission 93/67/CEE, 93/105/ce, y compris les amendements. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 concernant la classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 avec amendements.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision	30/06/2016
Révision	1
Remplace la date	16/07/2015
Numéro de FDS	5092

B510

Mentions de danger dans leur intégralité	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
	H301	Toxique en cas d'ingestion.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H318	Provoque des lésions oculaires graves.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H331	Toxique par inhalation.
	H332	Nocif par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

PRÉCAUTIONS : Ce produit et les matériaux auxiliaires normalement combinés avec lui sont capables de produire des effets nocifs sur la santé, allant des irritations mineures de la peau aux effets systémiques graves. Aucun de ces matériaux doivent être utilisés, stockés ou transportés jusqu'à ce que les précautions de manipulation et recommandations énoncés dans les feuilles de données des sécurité (FTSS) pour cela et tous les autres produits utilisés sont compris par toutes les personnes qui vont travailler avec le produit. **GARANTIE :** Tous les produits acheté ou fourni par Bondloc sont sous réserve des modalités et conditions énoncées dans le contrat. Bondloc garantit uniquement que son produit sera conforme à ces spécifications ainsi désignées dans les présentes ou dans d'autres publications. Toutes les autres informations fournies par Bondloc est à envisager mais précises sont fournies à la condition expresse, le client doit faire sa propre évaluation pour déterminer l'aptitude du produit à un usage particulier. Bondloc fait aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris celles concernant les autres renseignements, les données dont elle s'inspire ou les résultats qui en découlent ; que tout produit doit être commercialisable ou adapté à un usage particulier ; ou que l'utilisation d'une telle information ou produit ne violera pas les brevets.